

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/47
10 novembre 2001

(01-5626)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

PORTUGAL

Déclaration de S.E. M. Luis Braga da Cruz
Ministre de l'économie

C'est avec plaisir mais non sans attentes que je suis ici aujourd'hui, pour participer à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

Permettez-moi tout d'abord de remercier chaleureusement le Qatar et son peuple. L'organisation d'une conférence de l'OMC n'est pas une tâche facile. Et en organisant cette conférence dans le contexte international actuel, le Qatar a grandement contribué à nos objectifs communs.

Les signes de ralentissement économique qui s'étaient manifestés avant les événements tragiques du 11 septembre se sont transformés en un risque de récession économique.

Le système commercial multilatéral qu'incarne l'OMC doit jouer son rôle pour atténuer ce risque.

Il nous appartient d'envoyer un message de confiance et de renforcer la stabilité des relations économiques et commerciales. Cet objectif est d'une importance primordiale.

Nous avons ainsi l'occasion de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales, qui sera l'élément central d'un vaste programme de travail de l'OMC pour le début du XXI^e siècle.

Pendant la préparation de la Conférence, les Membres de l'OMC se sont penchés sur un large éventail de questions, qui témoignaient de la diversité des préoccupations et des demandes auxquelles doit répondre aujourd'hui le système commercial multilatéral.

Si bien qu'après des travaux longs et exhaustifs, il nous est demandé d'approuver des décisions concernant l'amélioration de l'accès aux marchés des produits industriels et agricoles, la progression de l'intégration des pays en développement au commerce international et la résolution des difficultés qu'ils éprouvent respectivement à mettre en œuvre les Accords de l'OMC, l'élaboration future de nouvelles règles dans des domaines fondamentaux liés au commerce, tels que l'investissement et la concurrence, et la clarification des règles pour ce qui est des liens avec l'environnement.

Cette longue liste témoigne de la complexité des relations commerciales et économiques dans le monde actuel, mais elle fait aussi ressortir la nécessité de renforcer – voire de redimensionner – le système multilatéral de l'OMC.

C'est pourquoi j'ai la conviction qu'il nous faut lancer un nouveau cycle de négociations d'une portée réellement très vaste.

Nous avons donc à nous prononcer sur un grand nombre de questions.

À mon avis, nous devrions le faire sans perdre de vue les objectifs suivants:

- poursuivre la libéralisation des échanges de biens et services;
- adapter et moderniser les disciplines de l'OMC à la lumière des nouvelles réalités économiques;
- tout faire en vue d'intégrer le plus possible les pays en développement au système multilatéral.

Ce dernier objectif est la clé du succès et l'OMC se doit d'adopter des mesures à cette fin.

Afin de procurer des avantages réels et effectifs aux pays en développement et de créer les conditions d'une croissance économique durable, ces initiatives devraient s'accompagner d'un renforcement du système commercial multilatéral et non d'un affaiblissement de ses fondements.

D'où la nécessité de créer des conditions qui favorisent le respect de leurs obligations par tous les Membres, y compris la mise en place d'autres périodes transitoires et l'amélioration du renforcement des capacités.

Avec une telle approche, nous pouvons réellement parler d'"intégration".

Les Accords de Marrakech créent un cadre essentiel et équilibré de règles, garantissant des conditions stables, prévisibles et non discriminatoires pour le commerce international qui ne devraient pas être remises en question.

La modification de ce cadre en dehors de tout processus de négociation saperait assurément les fondements du système et la confiance des agents économiques publics et privés.

Ce qui ne veut pas dire que le système multilatéral ne peut pas être amélioré. Il peut l'être - c'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons pour objectif le lancement d'un nouveau cycle de négociations.

Je voudrais mentionner en particulier la question de la propriété intellectuelle et de ses rapports avec la lutte contre les maladies transmissibles.

Il nous faut proclamer l'engagement de l'OMC de contribuer, dans le champ d'action qui est le sien, à l'amélioration des conditions de santé dans les pays en développement.

Une telle contribution pourrait se faire grâce à la clarification et à l'application effective des dispositions les plus pertinentes de l'Accord sur les ADPIC, dans le but de garantir un meilleur accès aux médicaments destinés à guérir et à enrayer les maladies transmissibles.

Durant cette conférence, nous édifions le futur système de l'OMC. Nous devons l'adapter et le moderniser, nous assurer de sa cohérence et de sa compatibilité avec les règles internationales régissant des questions telles que l'environnement, la protection des consommateurs, l'innocuité des produits alimentaires et le développement social.

Cohérence, compatibilité et clarté: ce sont des notions fondamentales dans le contexte actuel d'interaction croissante entre les nations, les entreprises et les individus, ainsi qu'entre le développement économique et le développement social.

Cette approche multidisciplinaire est à la base même de toute la notion de développement durable.

On a dit que l'Organisation mondiale du commerce était une organisation véritablement mondiale.

Ce sera vraiment le cas avec l'accession de la République populaire de Chine. Nous aurons en effet le privilège au cours de cette conférence d'accueillir la Chine au sein du système commercial multilatéral, événement historique qui aura des conséquences sans précédent sur les relations commerciales et économiques internationales.

Je tiens aussi à saluer l'accession du Taipei chinois à l'OMC.

Je crois que les éléments clés du succès, qui répondent aux intérêts de tous les Membres, sont l'équilibre, la cohérence, la réciprocité et le renforcement du système commercial multilatéral.

Nul doute que nous œuvrerons avec le même esprit constructif que celui qui a présidé au processus de préparation de la Conférence, et que nous réussirons à lancer un nouveau cycle de négociations qui apportera une contribution essentielle à l'essor des échanges et à la croissance économique dans le monde entier.
